



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-045-2024-02

PUBLIÉ LE 26 FÉVRIER 2024

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Cellule officines de pharmacie**

IDF-2024-02-14-00002 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2024/34 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie (2 pages) Page 3

## **Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / Service Régional d'Economie Agricole**

IDF-2023-10-23-00041 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Madame BARLET Claire au sein de la SCEA FERME DE PENNEMORT à MAULE (2 pages) Page 6

IDF-2023-10-25-00006 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Monsieur FUMERY Clément au sein de l'EARL DE L'ABBAYE à SAINT-ILLIERS-LA-VILLE (2 pages) Page 9

## **Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale / Antenne Paris**

IDF-2024-02-26-00001 - Arrêté modificatif du 26 février 2024 ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris (1 page) Page 12

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-02-14-00002

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2024/34 constatant la  
cessation définitive d'activité d'une officine de  
pharmacie

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2024/34

**constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie**

#### LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2023-015 du 24 juillet 2023, publié le 25 juillet 2023, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 10 décembre 1942 portant octroi de la licence n°75#000515 à l'officine de pharmacie sise 30 rue Fontaine à Paris (75009) ;
- VU** la déclaration en date du 07 février 2024 par laquelle Madame Kyrielle ONGBATANGA déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine de pharmacie sise 30 rue Fontaine à Paris (75009) dont elle est titulaire et restitue la licence correspondante ;
- CONSIDÉRANT** que la titulaire déclare cesser définitivement l'activité de l'officine de pharmacie à compter du 08 mars 2024 à minuit ;

#### ARRÊTE

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** La cessation définitive d'activité à compter du 08 mars 2024 à minuit de l'officine de pharmacie exploitée par Madame Kyrielle ONGBATANGA sise 30 rue Fontaine à Paris (75009) est constatée.
- La licence n°75#000515 est caduque à compter de cette date.
- ARTICLE 2<sup>e</sup> :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 3° :**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 14 février 2024

Pour la Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France

Par déléation,  
Le Directeur du Pôle Efficience

**SIGNÉ**

Fabien PÉRUS

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile  
de France

IDF-2023-10-23-00041

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour  
Madame BARLET Claire au sein de la SCEA FERME  
DE PENNEMORT à MAULE

Service Economie Agricole

Unité Agro-Environnement et Territoires Ruraux  
Affaire suivie par : Catherine BROUSSE-PREVOST  
Tél. : 01 75 27 82 89  
Mél. : [catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr](mailto:catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr)  
[DDT-SEA-STRUCTURES@YVELINES.GOUV.FR](mailto:DDT-SEA-STRUCTURES@YVELINES.GOUV.FR)

Réf. : 011202305107212

La directrice départementale des territoires par  
interim

à  
SCEA FERME DE PENNEMORT  
Mme BARLET CLAIRE & M. BARLET  
Christian  
FERME DE PENNEMORT  
ROUTE DE JUMEAUVILLE

78580 MAULE

Versailles, le 23 octobre 2023

**Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 011202305107212**

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics une demande d'autorisation d'exploiter concernant 212.8371 ha exploités par M. BARLET Christian. Le récapitulatif des références cadastrales sont reprises en annexe.

Cette demande est complète, à compter du **10/10/2023**.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction, notamment dans le cas de demandes concurrentes à la vôtre.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **10/02/2024**, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires par intérim,  
Le Chef du Service Economie Agricole,

*Signé*

Maxence CLEMENT

*PJ : références cadastrales*

## Références cadastrales des biens objet de la demande

Le demandeur est : Madame BARLET CLAIRE pour la SCEA FERME DE PENNEMORT - MAULE

Communes	Références cadastrales	Surface (en ha)	Nom et prénom ou Raison sociale du propriétaire
78580 MAULE	000 0A 184	17.4098	GFR FERME DE PENNEMORT
78580 MAULE	000 0F 22	3.6266	GFR FERME DE PENNEMORT
78580 MAULE	000 0F 23	30.3786	GFR FERME DE PENNEMORT
78580 MAULE	000 0F 58	4.7039	GFR FERME DE PENNEMORT
78580 MAULE	000 0F 57	2.9947	GFR FERME DE PENNEMORT
78580 MAULE	000 0F 47	12.6117	GFR FERME DE PENNEMORT
78580 MAULE	000 0F 49	0.2404	GFR FERME DE PENNEMORT
78580 MAULE	000 0F 11	0.5188	GFR FERME DE PENNEMORT
78580 MAULE	000 ZA 40	30.0104	GFR FERME DE PENNEMORT
78580 MAULE	000 0A 182	65.2617	GFR FERME DE PENNEMORT
78580 MAULE	000 0A 436	32.9684	GFR FERME DE PENNEMORT
78790 HARGEVILLE	000 0D 6	0.9943	Christian BARLET
78790 HARGEVILLE	000 0D 7	4.0578	Christian BARLET
78790 HARGEVILLE	000 0D 8	4.2069	Christian BARLET
78790 HARGEVILLE	000 0D 54	2.8531	Christian BARLET

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile  
de France

IDF-2023-10-25-00006

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour  
Monsieur FUMERY Clément au sein de l'EARL DE  
L'ABBAYE à SAINT-ILLIERS-LA-VILLE

Service Economie Agricole

Unité Agro-Environnement et Territoires Ruraux  
Affaire suivie par : Catherine BROUSSE-PREVOST  
Tél. : 01 75 27 82 89  
Mél. : [catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr](mailto:catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr)  
[DDT-SEA-STRUCTURES@YVELINES.GOUV.FR](mailto:DDT-SEA-STRUCTURES@YVELINES.GOUV.FR)

Réf. : 011202303065835

La directrice départementale des territoires  
par intérim

à

EARL DE L'ABBAYE  
M. Clément FUMERY  
FERME DE L'ABBAYE  
2 Rue de L'Epine Marie  
78980 SAINT-ILLIERS-LA-VILLE

Versailles, le 25 octobre 2023

**Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 011202303065835**

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics une demande d'autorisation d'exploiter concernant 133.4260 ha de terres cédées par M. Jean FUMERY, gérant de l'EARL DE L'ABBAYE. Le récapitulatif des références cadastrales sont reprises en annexe.

Cette demande est complète, à compter du **10/10/2023**.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction, notamment dans le cas de demandes concurrentes à la vôtre.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **10/02/2024**, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires par intérim,  
Le Chef du Service Economie Agricole,

*Signé*

Maxence CLEMENT

*PJ : références cadastrales*

## Références cadastrales des biens objet de la demande

Le demandeur est : L'EARL DE L'ABBAYE - M. Clément FUMERY - SAINT-ILLIERS-LA-VILLE

Communes	Références cadastrales	Surfaces (en ha)	Nom et prénom ou Raison sociale du propriétaire
BOISSY-MAUVOISIN	E 156	3.6440	Thierry VASSEUR
BOISSY-MAUVOISIN	E 29	0.0750	Jean FUMERY
BOISSY-MAUVOISIN	E 27	0.3180	Michel QUERRIERE
BOISSY-MAUVOISIN	E 30	1.2070	Michel QUERRIERE
BRÉVAL	A 11	1.3560	Thierry VASSEUR
BRÉVAL	B 96	1.182	Thierry VASSEUR
BRÉVAL	B 18	2.0260	Michel QUERRIERE
BRÉVAL	B 19	0.3500	Michel QUERRIERE
BRÉVAL	B 117	3.5420	Michel QUERRIERE
BRÉVAL	B 119	2.2790	Michel QUERRIERE
BRÉVAL	B 130	0.1850	Michel QUERRIERE
BRÉVAL	B 131	0.3800	Michel QUERRIERE
BRÉVAL	D 47	3.1445	Michel QUERRIERE
SAINT-ILLIERS-LA-VILLE	B 26	1.6050	Thierry VASSEUR
SAINT-ILLIERS-LA-VILLE	A 57	3.6020	PIRET Frédéric / PIRET Guillemette / PIRET Fabien / PIRET Géraldine / JACOBS Wivine
SAINT-ILLIERS-LA-VILLE	E 8	18.8470	PIRET Frédéric / PIRET Guillemette / PIRET Fabien / PIRET Géraldine / JACOBS Wivine
SAINT-ILLIERS-LA-VILLE	E 31	3.9570	PIRET Frédéric / PIRET Guillemette / PIRET Fabien / PIRET Géraldine / JACOBS Wivine
SAINT-ILLIERS-LA-VILLE	E 133	22.0892	PIRET Frédéric / PIRET Guillemette / PIRET Fabien / PIRET Géraldine / JACOBS Wivine
SAINT-ILLIERS-LA-VILLE	E 299	0.3620	PIRET Frédéric / PIRET Guillemette / PIRET Fabien / PIRET Géraldine / JACOBS Wivine
SAINT-ILLIERS-LA-VILLE	E 300	9.2005	PIRET Frédéric / PIRET Guillemette / PIRET Fabien / PIRET Géraldine / JACOBS Wivine
SAINT-ILLIERS-LA-VILLE	F 73	7.3837	PIRET Frédéric / PIRET Guillemette / PIRET Fabien / PIRET Géraldine / JACOBS Wivine
SAINT-ILLIERS-LA-VILLE	F 130	5.3521	PIRET Frédéric / PIRET Guillemette / PIRET Fabien / PIRET Géraldine / JACOBS Wivine
SAINT-ILLIERS-LA-VILLE	F 138	24.7758	PIRET Frédéric / PIRET Guillemette / PIRET Fabien / PIRET Géraldine / JACOBS Wivine
SAINT-ILLIERS-LE-BOIS	A 464	0.2540	Bernard DAGORY
SAINT-ILLIERS-LE-BOIS	A 29	0.7222	PIRET Frédéric / PIRET Guillemette / PIRET Fabien / PIRET Géraldine / JACOBS Wivine
SAINT-ILLIERS-LE-BOIS	A 30	2.2375	PIRET Frédéric / PIRET Guillemette / PIRET Fabien / PIRET Géraldine / JACOBS Wivine
SAINT-ILLIERS-LE-BOIS	A 448	0.4930	PIRET Frédéric / PIRET Guillemette / PIRET Fabien / PIRET Géraldine / JACOBS Wivine
SAINT-ILLIERS-LE-BOIS	A 449	0.0930	PIRET Frédéric / PIRET Guillemette / PIRET Fabien / PIRET Géraldine / JACOBS Wivine
SAINT-ILLIERS-LE-BOIS	A 463	9.6190	PIRET Frédéric / PIRET Guillemette / PIRET Fabien / PIRET Géraldine / JACOBS Wivine

Mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

IDF-2024-02-26-00001

Arrêté modificatif du 26 février 2024 - ADP CA  
CAF de Paris - portant modification de la  
composition du conseil d'administration de la  
Caisse d'Allocations Familiales de Paris

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, de la santé et des  
solidarités

Ministère de l'économie, des finances et de  
la souveraineté industrielle et numérique

**Arrêté modificatif du 26 février 2024 – ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris**

**La ministre du travail, de la santé et des solidarités et le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2022 – ADP CAF de Paris - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris ;

Vu l'arrêté modificatif du 27 juillet 2022 – ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris ;

Vu l'arrêté modificatif du 6 janvier 2023 – ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris ;

Vu l'arrêté modificatif du 9 juin 2023 – ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris ;

Vu l'arrêté modificatif du 4 janvier 2024 – ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris ;

Vu l'arrêté modificatif du 24 janvier 2024 – ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris ;

Vu l'arrêté modificatif du 09 février 2024 – ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris

Vu la proposition de candidature émanant, au titre des représentants des assurés sociaux, de la Confédération générale du Travail (CGT) ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, Chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La composition du conseil d'administration de la CAF de PARIS est modifiée comme suit :

**1<sup>er</sup> En tant que Représentants des assurés sociaux :**  
*Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT)*

Suppléante :

Mme LAUZANNE (Marie-Amélie)

**Article 2**

Le chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait le 26 février 2024,

La ministre du travail, de la santé  
et des solidarités,  
Pour la ministre et par délégation

Le ministre de l'économie, des finances,  
de la souveraineté industrielle et numérique,  
Pour le ministre et par délégation

**Signé**

**Signé**

Guy-Michaël DALIN

Guy-Michaël DALIN